

**CONDITIONS GENERALES D'ACCES A L' INTERNET « GAMME
EXIGENCE »
(ACCES PAR LIAISON TURBO xDSL)**

(Version 4 –6 novembre 2008)

NordNet est une société spécialisée dans le domaine de l'Internet (enregistrement de noms de domaine, fourniture de liaisons louées, accès au Réseau Internet, référencement, hébergement de sites et de machines).

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles NordNet met à disposition de ses Clients (ci-après « Vous » ou le « Client ») et exécute son Service « Gamme exigence » d'accès à Internet, par Turbo xDSL, ainsi que les prestations annexes associées à ce Service.

Vous vous engagez à prendre connaissance des présentes Conditions Générales, y compris les annexes, et à soumettre à NordNet toute question que vous vous poseriez.

Les présentes Conditions Générales prévalent sur toutes conditions générales ou tout autre document que vous auriez pu nous transmettre. Le bénéfice de la commande vous est personnel, vous ne pouvez le céder sans l'accord écrit et préalable de la société NordNet.

Vous attestez disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution du présent Contrat.

Vous vous engagez à fournir à NordNet des informations actuelles, complètes, exactes et, à maintenir vos coordonnées à jour. Toute modification de coordonnées devra, par conséquent, être notifiée à NordNet, notamment, en cas de changement d'adresse ou de référence bancaire. A défaut, NordNet se réserve le droit de résilier le présent Contrat.

Article 1 – Définitions

Les termes et expressions suivants ont le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat, le contrat « liaison louée » ou dans tout autre document émanant de NordNet relatif à l'objet du Contrat :

Contrat

: le contrat « Gamme exigence, les présentes Conditions Générales et leurs annexes éventuelles.

Client : Personne physique ou morale s'étant identifiée et inscrite au service d'accès à Internet par Turbo xDSL offert par NordNet, ci-après « vous » ou le « Client ».

NordNet : Société qui fournit le service « Gamme Exigence » d'accès à Internet par Turbo xDSL, ainsi que les prestations complémentaires éventuellement choisies par le Client.

Les Services NordNet : L'accès par Turbo xDSL au réseau Internet et les prestations complémentaires proposées par NordNet au sein de la « Gamme Exigence ».

Turbo xDSL : Offre d'accès au réseau Internet permettant de raccorder localement plusieurs sites par des liaisons permanentes, et qui utilise les technologies ADSL (« Asymmetrical Digital Subscriber Line ») ou SDSL (« Symmetrical Digital Subscriber Line »), ces technologies permettant le transfert à très haut débit de données numériques sur une ligne téléphonique classique.

Service d'accès à Internet Service fourni par NordNet et permettant au Client de se connecter au Réseau Internet, de communiquer par un système de messagerie électronique, de disposer d'un espace de stockage pour héberger ses pages ou sites, de télécharger des fichiers, ...

Identifiant : Terme désignant de manière générale tout code confidentiel ou mot de passe, permettant au Client de s'identifier et de se connecter au service d'accès à Internet.

Incident Bloquant : Tout incident empêchant tout accès à Internet pendant plus de 4 heures.

Incident non Bloquant : Tout incident lié au service défini dans le présent Contrat qui ne peut être défini comme un Incident Bloquant.

Article 2 – Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles, d'une part NordNet fournit au Client un accès illimité haut débit au réseau Internet par l'intermédiaire d'une connexion permanente Turbo xDSL dans le cadre de la « Gamme Exigence » et, d'autre part, le Client accède et utilise ce service.

Le contrat « Gamme Exigence », signé par le Client déterminera le type de service acquis, le débit, ainsi que les éventuelles prestations complémentaires. La période minimale du Contrat est de 12 mois (douze mois).

Dans le cadre de la Gamme Exigence, le Client bénéficiera d'une assistance prioritaire, d'un débit garanti (différent selon le forfait de la Gamme Exigence choisi par le Client) et d'un temps de rétablissement garanti de quatre (4) heures ouvrées.

Ce dernier service n'étant pas assuré directement par NordNet, elle ne pourra être tenue pour responsable d'un éventuel retard dans le rétablissement de la connexion Turbo xDSL, qui ne serait pas dû à un manquement de sa part, sans préjudice des pénalités prévues à l'article 6-3 ci-dessous qui restent seules applicables à titre de clause pénale.

L'offre d'accès à Internet par Turbo xDSL de la Gamme Exigence peut être combinée avec des prestations complémentaires.

Ces différents services vous sont proposés sur notre site (disponible à l'adresse suivante : <http://www.nordnet.com>).

NordNet se réserve, dans tous les cas, le droit d'accepter ou de refuser de fournir un accès au Réseau Internet par Turbo xDSL de la Gamme Exigence, à toute personne qui en ferait la demande, pour un motif légitime, et notamment si le Client ne se trouve pas dans une zone géographique desservie par la connexion Turbo xDSL.

Article 3 – Suppression d'un niveau de connexion

NordNet se réserve le droit de supprimer, à tout moment, une formule d'abonnement au Service « Gamme Exigence ». Pour ce faire, il devra avertir le Client, par courriel, à l'une des adresses fournies au Client dans le cadre du présent Contrat. Le cas échéant, NordNet proposera au Client une ou plusieurs formules de remplacement.

Le Client aura alors la possibilité de souscrire, par courriel, une nouvelle formule d'abonnement au Service d'accès au réseau Internet proposé par NordNet, dans le délai de deux (2) mois à compter de la notification de la suppression de la formule d'abonnement, reçue par courriel.

Les conditions de la nouvelle formule (prix, caractéristiques, ...) seront applicables dès l'acceptation par courriel de celle-ci.

En cas de souscription d'une nouvelle formule remplaçant la formule supprimée, les sommes perçues au titre du précédent abonnement, pour la période restant à courir, seront déduites du prix du nouvel abonnement contracté.

A défaut d'acceptation d'une nouvelle formule d'abonnement, l'abonnement en cours sera résilié par NordNet, par un nouvel courriel, à l'expiration d'un délai de deux (2) mois à compter de la notification de la suppression de la formule d'abonnement adressée par courriel. La résiliation prendra effet à la fin du mois civil en cours au jour de l'envoi de ce dernier courriel.

Le Client sera dès lors remboursé de toute somme couvrant une période postérieure à la date d'effet de la résiliation. Ce remboursement sera calculé au prorata temporis.

Article 4 - Livraison et installation

NordNet livre le matériel dont la fourniture lui incombe au titre de chaque commande.

4.1 – Modem

L'installation du modem et la mise en service de la ligne pourra être effectuée pour le compte de NordNet par son fournisseur.

4.2 – Routeur

Si vous avez choisi l'option « location maintenance du routeur », et à moins que vous n'ayez opté pour la « l'installation et la configuration du routeur » exposée ci-dessous, la livraison sera effectuée à l'adresse indiquée que vous nous avez communiquée lors de la souscription de votre contrat « Gamme Exigence », soit par la remise du routeur à toute personne présente à

l'adresse susvisée, soit en cas d'absence, par le dépôt d'un simple avis de mise à disposition. Les routeurs sont livrables dans la limite des stocks disponibles.

Vous vous engagez à ne pas retarder la réception du routeur par vos soins.

Il vous appartient de vérifier le contenu du colis au moment de la livraison et de formuler si nécessaire des réserves motivées, qui devront être confirmées au transporteur, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée, dans les trois (3) jours de la réception du routeur.

Le routeur vous étant fourni en location maintenance, il reste la propriété pleine et entière de NordNet, ou éventuellement de ses fournisseurs.

La propriété du routeur ne vous sera, en aucun cas, transférée, à moins que vous ne procédiez au paiement intégral du prix du routeur, soit mille cinq cents (1500) euro (TTC), à l'issue du Contrat ou de la résiliation de l'option « location maintenance du routeur ».

La charge des risques de détérioration, de perte ou de vol du routeur vous sera transférée dès sa réception. vous devrez donc prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques.

A l'issue du contrat, à défaut d'envoi du routeur au complet, dans son emballage d'origine, en colis recommandé avec demande d'avis de réception dans le délai imparti, une mise en demeure de respecter les engagements relatifs au retour du routeur vous sera adressée.

Si vous ne vous conformez pas à vos obligations dans un délai de dix (10) jours à compter de la mise en demeure susvisée, NordNet considèrera que vous avez décidé de conserver le routeur. Le routeur vous sera, dès lors, facturé au prix de mille cinq cents (1500) euro (TTC).

Le cas échéant, toute somme que vous aurez déjà payée, sera conservée par NordNet à titre de dommages et intérêts.

Les routeurs vous sont fournis dans la limite des stocks disponibles. En cas d'impossibilité pour NordNet de fournir le routeur dans les trente (30) jours de la date de disponibilité de la liaison entre vos sites et NordNet, vous devrez alors faire le choix d'un autre mode d'abonnement proposé par NordNet ou demander l'annulation de votre Contrat.

A tout moment, NordNet se réserve le droit de récupérer le routeur pour le remplacer par un autre matériel, de qualité équivalente ou supérieure.

4.3 – Responsabilités des Parties lors de l'installation

Le matériel visé ci-dessus est mis à votre disposition, mais reste cependant la propriété de NordNet ou de ses fournisseurs. Vous assumez en conséquence les risques, la responsabilité et les obligations inhérentes à sa qualité de gardien des équipements de NordNet. Vous serez dans l'obligation de contracter toutes les assurances nécessaires pour la couverture des risques que pourrez encourir le routeur placé sous votre garde, et de conserver de manière visible et durable les mentions de propriété apposées par NordNet sur les équipements placés sous votre garde.

Si vous avez choisi l'option « location maintenance du routeur, vous avez la possibilité de souscrire également à l'option « Installation et configuration de votre routeur ».

Le cas échéant, NordNet s'engage à livrer, installer et configurer le routeur permettant la connexion au réseau dans les conditions visées ci-après.

Vous devez être en mesure de donner à NordNet toutes les informations techniques nécessaires au traitement de la commande. A défaut, NordNet ne pourra être tenue pour responsable d'une mauvaise installation ou d'une mauvaise configuration du routeur due au non-respect de cette obligation d'information.

Vous êtes, de plus, responsable du paramétrage de votre réseau local, et de la mise en place sur votre site de la déserte interne entre la liaison de raccordement et le routeur. Cette desserte interne doit obligatoirement avoir été mise en place pour que NordNet puisse effectuer l'installation du routeur.

NordNet s'engage à procéder à la mise en service de la liaison dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de disponibilité de la liaison entre vos sites et NordNet.

En cas de non souscription de l'option « Installation et configuration du routeur », la responsabilité de l'installation du routeur et de sa configuration vous incombera. NordNet ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'un dysfonctionnement lié à une mauvaise installation ou à une mauvaise configuration du routeur.

Article 5 – Modifications à l'initiative du Client

5.1 – Modification technique

Le Client peut demander, par courriel, les modifications techniques suivantes de son Contrat d'accès « Gamme Exigence » :

- augmentation du niveau de débit pour un niveau supérieur proposé par NordNet ;
- souscription ou retrait de prestations complémentaires proposées par NordNet.

L'absence de réponse de NordNet pendant un délai de quinze (15) jours équivaut à un agrément.

Le Client ne peut pas en revanche demander la diminution de son niveau de connexion pendant la période minimale de un (1) an. A l'issue de cette période minimale, si le Client choisit de modifier sa formule d'abonnement pour souscrire un niveau de débit moins important, NordNet lui facturera les frais de mise en service de la nouvelle connexion.

5.2 – Changement d'adresse

En cas de changement d'adresse du Client, celui-ci pourra conserver son abonnement mais NordNet lui facturera les frais de mise en service de la nouvelle connexion.

Toutefois, en cas de changement d'adresse dans une zone où NordNet est dans l'impossibilité technique d'offrir le service (c'est à dire hors les départements Nord et Pas-de-Calais), le Contrat sera résilié de plein droit sur simple notification adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Les sommes déjà facturées par NordNet au moment de la modification du changement d'adresse resteront dues. Pour pouvoir bénéficier de cette résiliation, le Client devra fournir la preuve de ce changement par la fourniture :

- pour les personnes enregistrées auprès du registre du commerce et des sociétés, d'un extrait Kbis mentionnant la nouvelle adresse,
- pour les autres, d'un document officiel mentionnant la nouvelle adresse.

Article 6 – Accès au service – Maintenance - Réclamations

Le service d'accès au réseau Internet par Turbo xDSL « Gamme Exigence » est un service permanent mis à la disposition du Client 24H/24, 7 jours/7, sauf maintenance, cas de force majeure ou événement hors du contrôle de NordNet et, sous réserve d'éventuelles pannes.

Article 6.1 - Maintenance

NordNet se réserve le droit d'interrompre, de façon exceptionnelle le service d'accès à des fins de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du service et des matériels.

Le Client informera également NordNet, par téléphone ou par courriel, de tous les incidents détectés relatifs à son accès.

NordNet s'engage à transmettre l'information à ses fournisseurs, ou à réparer tout accès défectueux à condition que l'incident relève de sa responsabilité. A l'issue de la réparation, NordNet communiquera au Client un détail, compte-rendu d'intervention, concernant le dérangement constaté.

La réparation de tout incident dû à un manquement ou une faute de votre part sera à votre charge.

Les interruptions, dues à la maintenance corrective, auront lieu de préférence, en dehors des heures ouvrées (9H-21H). Vous serez prévenu dans la mesure du possible au minimum trois (3) jours à l'avance par courriel ou par affichage sur notre site Internet.

NordNet s'engage enfin à assurer la maintenance évolutive des matériels et logiciels visés à l'article 4 « Livraison et Installation », afin de conserver un niveau équivalent entre lesdits matériels et logiciels et l'état de la technique.

NordNet est donc en droit de modifier les services auxquels vous avez souscrits ou remplacer lesdits matériels compte-tenu des évolutions de la technologie, dès lors que ces modifications et changements ne remettent pas en cause les fonctionnalités desdits services et matériels.

Sauf exception expressément prévue par NordNet au présent Contrat, ces interruptions, quelles qu'elles soient, n'ouvriront droit à aucune indemnité.

Article 6.2 - Assistance - Réclamations

6.2.1 – Assistance téléphonique prioritaire

Une assistance téléphonique prioritaire est mise à la disposition du Client du lundi au samedi aux heures ouvrées précisées sur le site www.nordnet.com.

Cette assistance téléphonique est exclusivement réservée à la résolution des difficultés rencontrées dans le cadre de la connexion du Client au service d'accès, à l'exclusion de tous les problèmes liés à tout matériel bureautique.

Les conversations téléphoniques entre le Client d'une part, et les personnes assurant l'assistance technique ou commerciale de NordNet d'autre part pourront faire l'objet d'un enregistrement dans le seul but de veiller à la qualité du service et d'en assurer l'amélioration. Les informations ne seront pas conservées au-delà d'un délai de soixante (60) jours ni utilisées dans une finalité différente de celle indiquée ci-dessus.

6.2.2 - Réclamations

Sauf dérogation prévue dans le présent Contrat, toute réclamation doit être formulée par écrit et transmise à la société NordNet soit par courriel, rubrique « contactez-nous » sur le site de NordNet (disponible à l'adresse suivante : <http://www.nordnet.com>), soit à l'adresse de courriel « contact@nordnet.com », soit par écrit à l'adresse indiquée ci-après à l'article « Dispositions générales ».

Article 6.3 - Garantie de Temps de Rétablissement

Vous bénéficiez d'une garantie de temps de rétablissement (GTR) dans les conditions visées ci-dessous.

6.3.1 – Incident Bloquant

NordNet s'engage à faire réparer tout Incident Bloquant, relevant de sa responsabilité, en moins de quatre (4) heures ouvrées après réception par NordNet de la confirmation de la demande signalant l'incident. Cette demande doit être effectuée par téléphone au numéro de l'assistance prioritaire dont le Client bénéficie, et doit être confirmée par courriel (« contact@nordnet.com ») ou par fax (numéro disponible sur le site www.nordnet.com).

Ce délai ne s'applique que dans l'hypothèse où votre appel téléphonique et votre confirmation sont reçus par NordNet aux heures ouvrées pendant la semaine.

Si l'appel et la confirmation sont reçus en dehors des heures ouvrées, le délai commencera à courir aux heures ouvrées suivantes.

De plus, ce délai s'applique pour un site Client à moins de cent (100) km routiers du siège social de NordNet. En effet, au-delà de cent (100) km routiers, un délai supplémentaire d'une (1) heure par tranche de cinquante (50) km est ajouté au délai maximal garanti de rétablissement.

Enfin, ce service de temps de rétablissement n'étant pas assuré directement par NordNet, la société NordNet ne pourra être tenue pour responsable d'un éventuel retard dans le rétablissement de la connexion Turbo xDSL, qui ne serait pas dû à un manquement de sa part, sans préjudice des pénalités prévues ci-dessous qui restent seules applicables à titre de clause pénale.

Dans le cas où la garantie est applicable, et si le délai de rétablissement dépasse la durée maximale, vous pourrez demander des pénalités définies comme suit :

1- Dépassement des délais de rétablissement de moins de deux heures (rétablissement entre quatre et six heures) : le montant des pénalités est égal à $\frac{1}{4}$ de la redevance mensuelle d'abonnement au service concernant l'accès en dérangement, due au titre du mois durant lequel le dépassement a eu lieu.

2- Dépassement des délais de rétablissement de plus de deux heures (rétablissement au-delà de six heures) : le montant des pénalités est égal à la moitié de la redevance mensuelle d'abonnement au service concernant l'accès en dérangement, due au titre du mois durant lequel le dépassement a eu lieu.

Le paiement de cette pénalité sera déduit de la facture qui suit son exigibilité. Le montant total des pénalités applicables au titre d'une année contractuelle (correspondant à la période minimale de douze mois puis à chaque année qui suit) ne pourra excéder, par Contrat, une somme égale à deux (2) fois l'abonnement mensuel au Service dû au titre du premier mois de l'année contractuelle en cours. Par convention expresse, le paiement de ces pénalités constitue pour le Client une indemnité forfaitaire couvrant le préjudice subi et exclut toute autre réparation en dommages et intérêts à ce titre.

A défaut de manquement de la part de NordNet, sa responsabilité ne pourra être recherchée, en cas de retard dans le rétablissement de l'accès au Réseau Internet, au-delà du montant des pénalités prévues ci-dessus.

6.3.2 – Incident Non Bloquant

Pour les Incidents non-Bloquants, NordNet s'engage à réparer l'incident en sept (7) jours ouvrables au maximum. La computation des délais sera la même que celle fixée pour les Incidents Bloquants. Les pénalités et le plafond applicables seront égaux à 50 % des pénalités prévues pour les Incidents Bloquants.

Article 7 – Dispositions liées aux prestations complémentaires

Article 7.1- Identifiants et Codes confidentiels

L'ensemble des éléments permettant au Client de s'identifier et de se connecter au service d'accès à Internet est personnel et confidentiel.

Le Client s'engage à conserver secrets les éléments constitutifs de son identifiant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

En cas de perte ou de vol d'un des éléments d'identification, le Client doit informer NordNet par fax ou par courriel, dans les meilleurs délais, afin que NordNet puisse en faire l'annulation pendant les heures ouvrées.

Cette information doit être confirmée à NordNet par écrit. Les nouveaux éléments d'identification seront transmis au Client par courrier.

Si le Client souhaite modifier ses éléments d'identification, il devra demander cette modification par lettre, et les nouveaux éléments d'identification lui seront également transmis par courrier.

En cas d'utilisation détournée ou non autorisée des Identifiants, la responsabilité du Client ne sera dérogée à l'égard de NordNet qu'à compter d'un délai d'un jour ouvré courant après la date de réception de la lettre de notification mentionnée ci-avant.

L'usage du service offert par NordNet est un usage exclusif du titulaire et/ou de ses préposés à titre professionnel. Il ne peut en aucun cas être cédé à des tiers à titre gratuit ou payant.

NordNet se réserve le droit de poursuivre les Clients qui ne respecteraient pas cette interdiction, comme prévu à l'article - Résiliation.

La modification des éléments d'identification ainsi que toute modification à apporter au dossier Client sont faites gratuitement.

Il est précisé que tout usage des éléments d'identification du Client est fait sous son entière responsabilité. A ce titre, NordNet rappelle que d'une part tout courriel adressé à partir de la messagerie du client, sera considéré comme adressé par celui-ci et d'autre part que tout site consulté à partir de l'ordinateur du Client sera réputé avoir été consulté par celui-ci.

Article 7.2 – Courrier électronique

NordNet met à la disposition du Client un certain nombre d'adresses de courriel personnalisées et sécurisées (voir la description des offres de la Gamme Exigence de NordNet sur le site de NordNet, disponible à l'adresse suivante : <http://www.nordnet.com>, rubrique « Solutions illimitées »), et utilisera principalement le courrier électronique pour informer le Client de tout élément nouveau concernant ses accès et services.

Le Client s'engage à consulter ou faire consulter régulièrement ses boîtes aux lettres électroniques.

Il appartient au Client d'archiver les messages qu'il souhaite conserver.

Le contenu des messages adressés à partir de la ou des boîtes aux lettres du Client, ainsi que le contenu des messages qui lui sont adressés sont strictement personnels et sont soumis au secret des correspondances privées. Ils ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers par NordNet.

NordNet peut toutefois, dans le respect des textes sur l'interception des correspondances, communiquer le contenu des courriers électroniques de ses Clients aux autorités ou organismes compétents.

Le Client est averti que l'identité de l'expéditeur indiquée sur le message peut être usurpée ou que le contenu du courrier électronique peut être modifié entre l'expédition et la réception.

Les boîtes aux lettres attribuées sont à usage exclusif du Client et/ou de ses préposés, dans un cadre professionnel.

Elles ne peuvent être cédées, que ce soit à titre gratuit ou payant, à des tiers.

Le Client reste en tout état de cause seul responsable à l'égard de NordNet de ses propres boîtes aux lettres.

Le Client s'engage à ne pas pratiquer le publipostage ou « spamming » (envoi répété et en nombre de courriels commerciaux non sollicités) à partir des adresses de courriels dont il bénéficie, que ces courriels soient à destination de la France ou de l'étranger. En cas de non-respect de cette interdiction, NordNet se réserve le droit de résilier le présent Contrat sans préavis ni indemnité. En outre, le Client sera responsable de tous les dommages causés à NordNet ou à un tiers dans ce cadre, tel que prévu ci-après à l'article « Résiliation ».

Les messages sont conservés sur le serveur de NordNet jusqu'à une limite de 20 Mo (mégaoctets) par boîte aux lettres. Au-delà NordNet se réserve le droit de refuser les nouveaux messages sans avertissement préalable.

NordNet se réserve également le droit de ne pas acheminer les messages dont la taille est supérieure à 5 Mo (Méga Octets). Dans ce cas l'expéditeur sera averti de la non-délivrance du ou des messages.

Toute résiliation de l'abonnement pourra entraîner l'effacement des courriels stockés dans vos boîtes à courriels.

Article 7.3 – Antivirus de messagerie

NordNet a mis en place une protection antivirus. Chaque courriel reçu ou envoyé par l'une des adresses de courriels du Client sera vérifié. En cas de détection d'un virus, le message ne sera pas acheminé. NordNet adressera un courriel à l'expéditeur et au destinataire les prévenant de l'existence du virus et du fait que le message n'a donc pu être acheminé.

NordNet peut procéder mensuellement à la destruction des messages concernés.

Si le Client est destinataire du message, il peut demander que le message lui soit transmis, par envoi d'un courrier recommandé adressé au siège social de NordNet, précisant qu'il accepte les conséquences d'une telle transmission et, sous réserve que le message n'ait pas été préalablement détruit. Toutefois, NordNet se réserve le droit de ne pas transmettre le message s'il juge qu'en raison de la présence d'un virus sa transmission est contraire aux lois et réglementations en vigueur.

Si le Client exige cette transmission, il supportera seul toutes les conséquences qui y sont liées et les dommages que celle-ci pourrait causer à des tiers ou à lui-même.

Le Client est averti que pour des raisons techniques, NordNet peut être obligé de couper le service antivirus. Dans la mesure du possible, NordNet essaiera de prévenir le Client par courriel ou par indication sur le site NordNet (disponible à l'adresse suivante : <http://www.nordnet.com>). Toutefois, NordNet ne peut pas offrir de garantie à ce titre.

Compte tenu de la nature et des fonctions antivirus et notamment de la haute technicité mise en œuvre et des caractères particuliers que présentent les virus informatiques, tant par l'apparition régulière de nouveaux virus que par les mutations observées sur les virus existants voire des caractères polymorphes de ceux-ci, le Client reconnaît que le service est fourni « en l'état » sans autre garantie que celle que ce service est à même d'identifier les virus correspondant à la liste à jour sur la base utilisée par NordNet ; ceci exclut la possibilité d'identifier tout virus dont le code ne serait pas strictement identique à celui ayant servi de base à l'établissement de la liste précitée.

NordNet exclut expressément toute garantie, explicite ou implicite, y compris de façon non limitative, les garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier, NordNet ne garantit pas que les fonctions de ce service correspondent aux besoins du Client ou que le fonctionnement du service sera ininterrompu, exempt d'erreur ou que tout défaut de fonctionnement du service sera corrigé. De plus, Nordnet ne garantit ni ne fait de déclaration concernant l'utilisation ou les résultats de l'utilisation du service.

NordNet propose également à ses clients de s'abonner à l'antivirus de la gamme Securitoo (disponible à l'adresse suivante : <http://www.nordnet.com>). La protection offerte par celui-ci est plus large que celle de l'antivirus standard. Notamment l'antivirus de la gamme Securitoo

vérifie le contenu de tous les fichiers téléchargés et non pas seulement de ceux reçus par courriel.

Article 7.4 – Antispam

NordNet a mis en place, sur ses serveurs, une protection antispam, ayant pour objet d'aider le Client à filtrer les courriels indésirables envoyés vers sa messagerie.

L'entête et le contenu de chaque courriel reçu à l'une des adresses de courriels du Client seront ainsi vérifiés par un programme automatique. Si le système antispam de NordNet considère un des courriels reçus par le Client comme étant du spam, le message sera identifié par l'adjonction d'un marquage (:-() dans l'objet du message.

Le Client aura alors la possibilité de paramétrer son logiciel de messagerie, pour que les messages comportant ce type d'entête soient placés dans un dossier spécial.

Il est rappelé au Client qu'aucun dispositif de sécurité informatique ne procure une protection absolue à son utilisateur.

Compte tenu de la nature de la technologie employée, NordNet n'est donc soumise qu'à une obligation de moyens. Le Client reconnaît que le service est fourni " en l'état " sans autre garantie que celle que ce service est à même d'identifier les spams correspondant aux critères utilisés par NordNet. Par conséquent, ceci exclut la possibilité d'identifier tout spam ne correspondant pas strictement aux critères utilisés par NordNet.

Il est conseillé au Client de vérifier qu'un courriel " légitime " ne figure pas parmi les courriels marqués comme étant des spams, avant de les supprimer.

Le Client est averti que tout logiciel aux fonctionnalités équivalentes, installé sur son ordinateur, peut éventuellement entrer en conflit avec le service antispam proposé par NordNet.

Le Client est enfin informé que pour des raisons techniques, NordNet peut être obligé de couper le service antispam. Dans la mesure du possible, NordNet essaiera de prévenir ses Clients par une indication sur le site NordNet (disponible à l'adresse suivante : <http://www.nordnet.com>).

Toutefois, NordNet ne peut offrir de garantie à ce titre.

Article 7.5 - Secours de messagerie

En cas de choix de l'option « secours de messagerie », si le serveur du Client ne fonctionne pas, le serveur de NordNet se substituera au serveur du Client pour récupérer les messages du Client. Les messages alors traités ne bénéficieront pas du système de messagerie antivirus (paragraphe 7.3). Cette option n'est pas utile si le Client choisit l'option « Relais de messagerie » (paragraphe 7.6).

Article 7.6 – Relais de messagerie

En cas de choix de l'option « Relais de messagerie », NordNet mettra à la disposition du Client un service permettant le stockage de messages chez NordNet, les messages étant relevés en file par le serveur du Client. En cas d'absence de relève des messages pendant quatre heures, le Client sera prévenu par NordNet.

A défaut de choix de l'option « Relais de messagerie antivirus », le Client ne bénéficiera pas, pour son relais de messagerie, du service « antivirus de messagerie » décrit à l'article 7.3 ci-dessus.

Article 7.7 – Location-maintenance du routeur

En cas de choix de l'option « location-maintenance du routeur », le routeur sera livré par NordNet dans les conditions précisées à l'article 4.2 ci-dessus.

A tout moment, NordNet pourra intervenir pour effectuer la maintenance du routeur, ceci dans les conditions précisées à l'article 6-1 ci-dessus. Le service pourra dans ce cas être momentanément indisponible.

Article 8 – Tarifs et Paiement

Article 8.1 – Tarifs

Les tarifs en vigueur des Services de la Gamme Exigence sont en libre consultation sur le site NordNet (disponible à l'adresse suivante : <http://www.nordnet.com>). Ces tarifs vous sont communiqués à titre indicatif, et ne vous seront applicables que si vous êtes situé dans le département du Nord (59). Une étude sera nécessaire en vue de la réalisation de notre devis pour tout Client souhaitant souscrire au service « Gamme Exigence », se situant hors de la zone géographique précitée.

Ces tarifs sont également disponibles sur simple demande formulée auprès des services de NordNet.

En cas de modification de l'abonnement, ou de renouvellement du Contrat à l'issue de la période minimale, le tarif en vigueur sera celui indiqué sur le site NordNet (disponible à l'adresse suivante : <http://www.nordnet.com>), ou sur notre devis, au jour de la modification ou du renouvellement.

Après la fin de la période minimale, NordNet se réserve le droit de modifier le tarif applicable à tout moment. NordNet préviendra le Client par écrit et/ou par courriel avec un préavis d'un (1) mois.

Le Client qui refuserait l'application du nouveau tarif pourra résilier son abonnement dans les conditions prévues à l'article 10-2 ci-dessous.

Article 8.2 – Modalités de facturation et de règlement

Les Services NordNet sont facturés par période de trois mois. Les abonnements sont facturés d'avance. Lors de la première facturation, l'abonnement afférent au premier mois est facturé au prorata temporis, depuis la mise en service de la liaison.

Le Client s'engage à autoriser le règlement par prélèvement bancaire de toutes les sommes dues à NordNet au titre du présent Contrat, conformément aux tarifs indiqués dans le contrat « gamme exigence ». NordNet n'activera pas la connexion au Réseau Internet avant la réception de l'autorisation de prélèvement bancaire.

Le prélèvement automatique pourra être effectué dès l'émission de la facture par NordNet.

En cas de rejet par la banque du Client d'une demande de prélèvement établie conformément au présent contrat par NordNet, le Client sera redevable de frais de rejet dont le montant est fixé à 8 euros. En outre NordNet se réserve le droit de fermer l'accès Internet du Client.

La désignation d'un tiers-payeur nécessite l'accord préalable et exprès de NordNet, ainsi que du tiers-payeur et, n'exonère pas le Client de son obligation de paiement en cas de défaillance du tiers-payeur.

Concernant les Etablissements Publics, les factures sont payables à réception par virement bancaire.

Tout impayé sera considéré comme un retard de paiement.

Le retard de paiement d'une seule facture ou échéance entraîne de plein droit :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes que le Client doit à NordNet ;
- la possibilité de suspendre ou de résilier, si bon semble à NordNet, l'exécution de tout service jusqu'au paiement complet des sommes que lui doit le Client ;
- l'application d'un intérêt à un taux égal à 12 % l'an sans que celui-ci ne puisse être inférieur à une fois et demie le taux de l'intérêt légal français en vigueur à ladite échéance.

Article 9 - Durée du Contrat

Le présent Contrat prend effet à compter de sa date de signature par les deux parties, pour une durée minimale d'un (1) an à compter de la livraison effective de la connexion au Réseau Internet.

En cas de modification du débit à l'initiative du Client, une nouvelle période minimale d'abonnement d'un an, sans possibilité de résiliation, sera ouverte à compter de la modification effective.

Au-delà de cette période minimale d'un an, le Contrat sera poursuivi pour une durée indéterminée.

Article 10 – Résiliation

Après résiliation d'un contrat, pour quelque cause que ce soit, le Client accepte que NordNet récupère l'adresse IP et les matériels qui lui ont été concédés, pour lesquels NordNet récupère le plein usage. En cas d'obstacle, de refus, de destruction ou de perte du matériel qui soit imputable au Client, le matériel lui sera alors facturé à sa valeur à neuf sur la base du tarif officiel du constructeur, tel qu'en vigueur à la signature du présent Contrat par le Client ou au moment de la modification du matériel par NordNet. Ces dispositions ne sont pas applicables au Routeur, mis à votre disposition par NordNet dans le cadre de l'option « Location-Maintenance du Routeur », régi spécifiquement par l'article 4.2 des présentes.

Article 10.1 – Période minimale

Le présent Contrat ne peut pas être résilié au cours de la période minimale de douze (12) mois par l'une des Parties à moins que son cocontractant ne manque à ses engagements conformément à l'article 10.3.

Si le Client résilie néanmoins son Contrat pendant la période minimale, les mensualités restant à courir jusqu'à l'échéance normale du contrat lui seront facturées par NordNet à titre

d'indemnité, à moins que la résiliation ne soit motivée par un manquement de NordNet au titre du Contrat.

Article 10.2 – Résiliation

Excepté pendant la période d'abonnement minimale d'un an, le Client peut résilier son abonnement par envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à NordNet.

La résiliation prendra effet à la fin du mois suivant celui de la réception par NordNet de la lettre recommandée du Client.

Article 10.3 – Résiliation pour faute

Le Contrat peut être résilié avant son terme par l'une des parties si l'autre manque à ses engagements. Dans ce cas, la partie qui veut résilier le Contrat devra, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, mettre l'autre partie en demeure de respecter ses engagements et lui donner un délai d'un (1) mois pour ce faire.

A l'expiration de ce délai, et si l'autre partie ne s'est pas conformée à ses obligations, elle aura droit de résilier le présent Contrat par une seconde lettre recommandée avec accusé de réception.

Toutefois, dans le cas où la nature des engagements non respectés rendrait impossible pour la partie défaillante de remédier à son manquement, l'autre partie pourra résilier le contrat de plein droit immédiatement après la constatation du manquement, par envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

En outre NordNet se réserve le droit de résilier le présent Contrat, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect par vos soins d'une quelconque des clauses mentionnées dans les présentes et en particulier dans le cas où :

- un quelconque acte de piratage ou de tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau a pour cause ou origine votre compte ;
- à la suite de la notification par les utilisateurs du Réseau Internet ou par les autorités compétentes que vous ne respectez pas les codes de bonne conduite de l'Internet, fait un usage du Réseau Internet de nature à porter préjudice aux tiers ou, qui serait contraire à la législation en vigueur, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et, après vérification par NordNet ;
- à la suite d'un incident de paiement ou à cause d'un non-paiement des sommes dues au titre des présentes ;
- votre adresse ou les autres informations communiquées par vos soins ne correspondent pas à la réalité.

Le constat par NordNet de l'une des hypothèses décrites ci-dessus peut entraîner l'interruption immédiate de l'accès au service, sans préavis, ni indemnité.

De plus, NordNet se réserve le droit de poursuivre les Clients qui ne respecteraient pas les interdictions prévues par les présentes Conditions générales. Le Client sera responsable de tout dommage causé à NordNet ou à un tiers du fait du non-respect de l'une de ces interdictions.

Article 11 – Conditions d'utilisation du Réseau Internet

Vous déclarez accepter les caractéristiques et les limites apportées à l'utilisation du Réseau Internet et en particulier vous reconnaissez :

- disposer du matériel et des logiciels conformes et du personnel qualifié pour le bon fonctionnement de l'accès au Réseau Internet ;
- avoir connaissance de la nature du Réseau Internet ;
- qu'il vous appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger vos propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus circulant sur le Réseau Internet ;
- que le service d'accès au Réseau Internet, objet du présent Contrat ne porte pas sur le contenu des sites que vous pourrez consulter, créer, héberger ;

NordNet n'assume aucune responsabilité sur les services accessibles par le Réseau Internet et n'exerce aucun contrôle, de quelque forme que ce soit, sur la nature ou les caractéristiques des données qui pourraient transiter par l'intermédiaire de vos liaisons ;

- que le Réseau Internet est une combinaison de plusieurs réseaux. NordNet ne contrôle en aucune manière le fonctionnement de ce réseau. Il ne peut être aucunement garant des performances techniques du réseau Internet et des temps de réponse pour consulter, interroger, télécharger ou transférer des informations ;
- que les données circulant sur le Réseau Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels ;
- que la communication d'Identifiants et d'une manière générale de toute information "confidentielle" est faite à vos risques et périls;
- que les données circulant sur le Réseau Internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété, un droit à l'image, un droit d'auteur, ou de manière générale par toute législation ou réglementation en vigueur ;
- qu'il vous appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger vos matériels, vos propres données ou logiciels, des intrusions éventuelles de tiers.

Vous vous engagez, dans l'usage de vos Services NordNet, à ne pas porter préjudice à l'image de NordNet ni par la nature, ni par la promotion de votre service propre.

Vous vous engagez à utiliser les Services NordNet « en bon père de famille » et vous interdisez toute utilisation contraire aux lois et règlements en vigueur.

Vous vous engagez notamment :

- à ne pas utiliser (ou autoriser/ permettre à un tiers d'utiliser) les Services NordNet pour transmettre ou recevoir des éléments ou des données de quelque nature que ce soit, qui seraient en violation des lois et règlements en vigueur, qui présenteraient un caractère menaçant, choquant, diffamatoire, pédophile, pornographique, incitant à la haine raciale ou, porteraient atteinte à des engagements de confidentialité ou, violeraient des droits à l'image, de propriété, d'auteur... (Cette liste n'est en aucun cas limitative)
- à ne pas transmettre en connaissance de cause ou par négligence tout élément électronique et/ou logique via les Service NordNet qui causerait ou serait susceptible de causer un dommage de quelque nature que ce soit aux systèmes informatiques de NordNet ou à d'autres utilisateurs du Réseau Internet.

Vous êtes seul responsable des données que vous consultez, interrogez, transférez ou téléchargez sur le Réseau Internet ;

En cas de violation des dispositions du présent article, vous reconnaissez la faculté à NordNet d'interrompre de plein droit, et sans formalités supplémentaires, les Services NordNet sans que cela ouvre droit à une quelconque indemnisation.

Article 12 –Limitation de responsabilité

NordNet est tenue, pour l'exécution du présent Contrat, d'une obligation de moyens. Compte tenu de son absence de maîtrise de l'ensemble des voies de communication utilisées pour l'acheminement des données, elle ne peut être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau Internet.

NordNet ne pourra être tenue pour responsable des dommages immatériels et/ou parfois qualifiés d'indirects, accessoires, spéciaux y compris les dommages résultant d'une perte de profits, de manques à gagner, de pertes de données ou de privation d'usage, subis par le Client ou par un tiers, qu'il agisse en responsabilité contractuelle ou quasi-contractuelle (faute), et ce, même si NordNet a été avertie de l'éventualité de tels dommages.

En tout état de cause, et à l'exception des dommages corporels causés aux personnes, la responsabilité pécuniaire de NordNet sera limitée au montant total perçu par NordNet pour l'abonnement en cause au cours de l'année au titre des présentes Conditions générales.

Cette clause sera appliquée sous réserve des dispositions impératives contraires prévues par la législation française. Dans ce cas, la responsabilité sera limitée dans la mesure permise par la loi.

Concernant les responsabilités du Client, il est précisé que :

- Le Client est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé par lui-même ou l'un de ses préposés à NordNet, à ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants ou préposés, ou à des tiers du fait de son utilisation ou de l'utilisation par un tiers du service d'accès à Internet. Le Client supportera tous les coûts et notamment les honoraires et débours des conseils et avocats qui y seraient liés.
- NordNet dégage toute responsabilité en cas d'utilisation des Services NordNet non conforme au présent Contrat.
- NordNet ne pourra être tenue pour responsable en cas de poursuites judiciaires à l'encontre du Client du fait de l'usage du Client des Services NordNet et de tout service accessible via le Réseau Internet.
- NordNet n'est pas responsable, ni à l'égard du Client, ni à l'égard d'un tiers pour tous les préjudices, pertes et dommages pouvant survenir en raison :
 - d'un des événements visés à l'article « Règles d'usages du Réseau Internet »,
 - d'un cas de force majeure tel que visé à l'article « Cas de force majeure »,
 - d'un événement échappant au contrôle raisonnable de NordNet,
 - du non-respect des obligations du Client au titre du présent Contrat,
 - de la non-communication ou de la communication erronée par le Client des informations requises,
 - de la mauvaise installation des équipements du Client,
 - du manquement du Client au paiement du prix du ou des services fournis par NordNet,

- de l'utilisation par un tiers des données transmises, du service de messagerie et/ou des sites du Client.

- La fiabilité de la transmission des données et des éventuelles restrictions d'accès au réseau ou à des serveurs spécifiques connectés au réseau est indépendante de la volonté de NordNet.

Il est également précisé que le Client est seul responsable de l'usage de l'accès au Réseau Internet et à tout service interconnecté.

NordNet ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du contenu des services fournis, consultés ou téléchargés par le Client, y compris ceux accessibles via les annuaires ; de la nature des données interrogées, transférées ou mises en ligne par le Client et, d'une manière générale de toute information consultée, téléchargée ou fournie par le Client.

NordNet n'exerce, en effet, aucun contrôle, de quelque forme que ce soit, sur le contenu, la nature ou les caractéristiques des données transportées.

La responsabilité de NordNet ne saurait être engagée dans le cas de l'intrusion d'un tiers dans le système informatique du Client. Le Client reste seul responsable de la protection de ses systèmes informatiques contre de telles intrusions. NordNet ne peut en aucun cas être responsable de la fiabilité de transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au Réseau Internet.

NordNet dégage toute responsabilité de la compatibilité, de la fiabilité, du fonctionnement, des logiciels que le Client utilise.

La consultation et la suppression des messages relèvent de l'entière responsabilité du titulaire. NordNet ne saurait être responsable des conséquences de la saturation de la ou des boîtes aux lettres électroniques du titulaire.

Article 13 – Force majeure

NordNet ne pourra être tenu responsable de l'absence d'exécution de tout ou partie du Contrat due à la force majeure, notamment dans le cas de pertes de données, de transactions faites par le biais du Réseau Internet, d'interruption des Services de NordNet ou de l'accès au Réseau Internet ou, de la défaillance du matériel de réception ou d'émission dont NordNet n'a pas la responsabilité.

De convention expresse, les événements d'interruption, panne, sabotage des moyens de télécommunication, incendie, inondation, intempéries exceptionnelles, avaries, émeutes, guerre, grève, lock out, soit chez NordNet, soit chez ses fournisseurs ou prestataires, retard de ses fournisseurs ou prestataires, ainsi que les interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications, seront tenus pour des cas de force majeure, même s'ils ne sont que partiels et quelle qu'en soit la cause.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si les cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent Contrat par l'une ou l'autre des Parties, huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant cette décision.

Article 14 - Données

Article 14.1 – Traitement des données personnelles

Vous acceptez que NordNet traite, conserve et transmette les données personnelles comme indiqué ci-dessous.

NordNet se réserve le droit de transmettre l'ensemble des informations personnelles à toute autorité compétente ou à toutes personnes qui doivent être ou qui peuvent être légalement destinataires des informations.

Vous reconnaissez donner à NordNet l'autorisation de transmettre tout ou partie des informations personnelles vous concernant à un tiers, pour des opérations, sur le territoire français, de prospection, promotion ou de vente, ceci conformément aux législations applicables.

Toutefois, vous pourrez notifier à NordNet – par lettre ou courriel – votre opposition à la transmission et/ou la conservation des informations, sauf si la transmission s'avère indispensable au bon fonctionnement du service ou, en vertu d'obligations légales ou réglementaires.

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de complément, de mise à jour, de verrouillage, de suppression aux données personnelles vous concernant, que vous pourrez exercer par lettre ou par courriel adressé à l'adresse suivante : coordonnees@nordnet.com. Toutes les personnes dont les données nominatives sont conservées par NordNet disposent du même droit.

Cette adresse email est destinée à recevoir uniquement les demandes ayant pour objet l'exercice de vos droits. Aussi, NordNet se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes adressées par courriel à l'adresse coordonnees@nordnet.com et dont l'objet ne porterait pas sur l'exercice de vos droits.

Le cas échéant, vous vous engagez à notifier à tout tiers dont les données personnelles ont été transmises par vos soins, les éléments repris au présent article et vous vous engagez à obtenir son consentement exprès et préalable aux opérations réalisées en application du présent article.

NordNet s'engage à ne pas procéder à des conservations, traitements et transmissions qui seraient contraires aux principes rappelés ci-dessus, à moins que la conservation ne soit imposée par la réglementation en vigueur.

De même, NordNet prendra toute précaution raisonnable afin de protéger les données personnelles transmises contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisé. Toutefois, en raison du caractère peu sécurisé du réseau Internet, NordNet ne pourra être tenu responsable de l'accès ou de l'interception des données par une tierce personne.

Article 14.2 – Propriété des informations et base de données

Vous reconnaissez que NordNet est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce,

pour le monde entier. Ces bases contiendront, en plus des informations que vous avez transmises à NordNet au titre du présent Contrat, toute information que NordNet aurait pu obtenir.

Article 15 - Loi applicable et attribution de juridiction

NordNet respectera les dispositions de toute décision de justice devenue définitive ou exécutoire et obligeant NordNet à suspendre le service.

La loi française sera seule applicable au présent Contrat à l'exclusion d'une part des règles de conflit prévues par la loi française et d'autre part, des dispositions non impératives de la loi française qui seraient contraires au présent Contrat.

Tout litige entre les Parties, relatif à leurs relations contractuelles et notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent Contrat sera soumis au Tribunal de commerce de Lille (France) même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Article 16 - Dispositions générales

Article 16.1 - Circulation du Contrat

Le présent Contrat ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle, que ce soit à titre onéreux ou même gratuit.

NordNet pourra céder les droits et obligations qu'il tient du présent Contrat, librement, à toute société.

Article 16.2 - Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions des Conditions générales était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes des Conditions générales n'en serait pas affectée.

Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible, remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions générales.

Article 16.3 – Tolérances

Le fait pour NordNet, de s'abstenir de diligenter un quelconque recours lié au manquement du Client à

l'une quelconque des obligations et engagements aux termes des présentes Conditions générales, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

Article 16.4 - Intitulés

Les intitulés des articles des présentes Conditions générales ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, avoir une valeur contractuelle ou une signification particulière.

Article 16.5 - Notifications

Toute notification, communication, mise en demeure prévue par les présentes Conditions Générales, sera réputée avoir été valablement délivrée si elle est adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux adresses suivantes :

- Pour la société NordNet :
Château de la Bonnerie
111 rue de Croix
59510 HEM

- Pour le Client :
à l'adresse postale le concernant qu'il devra fournir à NordNet et maintenir à jour et/ou, aux adresses courriels que lui aura fournies NordNet.

Article 16.6 - Frais

Les Parties seront chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts encourus par eux respectivement en relation avec les Conditions Générales et les opérations qu'elles prévoient, y compris les horaires et débours.